

**SERVICE DE LA CONSOMMATION ET
DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES**20, faubourg des Capucins
CH-2800 Delémontt +41 32 420 52 80
f +41 32 420 52 81
secr.vet@jura.ch
secr.lab@jura.ch**FICHE D'INFORMATION****Exigences de protection des animaux dans le cadre de l'examen des permis de construire
pour des bâtiments prévus pour des animaux de rente**

La présente fiche d'information a pour objectif de décrire la procédure à suivre pour déposer un dossier complet dans le cadre des permis de construire relatifs à des bâtiments destinés à la détention d'animaux de rente. Les dossiers sont évalués sur la base des exigences de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn¹). Les exigences minimales qui y figurent doivent être respectées. Afin que le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dispose des informations nécessaires dans le cadre de l'examen des permis de construire, les dossiers doivent impérativement contenir les indications suivantes :

- **Plans du bâtiment, idéalement à l'échelle 1 :100 de la situation actuelle**, avec toutes les dimensions nécessaires et le nombre maximal d'animaux prévus par catégorie de poids et/ou taille dans les parties où ils sont détenus.
- **Les formulaires ad hoc dûment complétés pour chaque espèce d'animaux de rente détenue**, en fonction du mode de détention et de la taille / du poids des animaux :
 - **Bovins²** :
 1. Stabulation libre sur litière profonde
 2. Stabulation libre équipée de logettes
 3. Box de vêlage / infirmerie (seulement en cas de stabulation libre)
 4. Détention à l'attache
 - **Equidés³** :
 1. Nombre prévu d'équidés et taille au garrot
 2. Hauteur minimale du plafond
 3. Détention individuelle en box / Détention en box pour groupe à un compartiment
 4. Stabulation libre à plusieurs compartiments
 - **Porcins⁴** :
 1. Nombre d'animaux détenus par catégorie de poids
 2. Surfaces à disposition
 3. Modèles de systèmes d'affouragement et d'abreuvoirs

¹ Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) du 23 avril 2008, RS 455.1

² Informations sur <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierschutz/nutztierhaltung/rinder.html>

³ Informations sur <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierschutz/nutztierhaltung/pferde-ref.html>

⁴ Informations sur <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierschutz/nutztierhaltung/schweine.html>

- **Caprins⁵** :
 1. Détention de chèvres en groupe avec nombre d'individus, nombre de places à la mangeoire et surfaces à disposition
 2. Détention individuelle de chèvres
- **Ovins⁶** :
 1. Détention d'ovins en groupe avec nombre d'individus et surfaces à disposition
 2. Détention individuelle d'ovins
- **Poules pondeuses⁷ et volaille à l'engrais⁸** :

Il n'y a pas de formulaire spécifique à remplir. Les plans et le calcul de la densité effectués par le bureau de planification du projet suffisent et doivent être joints au dossier.

Pour préavis certains systèmes de détention (par exemple logettes des bovins, système d'affouragement et d'abreuvement des porcs, système complet de détention des poules, etc.), il est nécessaire de spécifier le **nom du modèle** et le **numéro d'autorisation attribué par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)**. Ainsi le SCAV peut vérifier que les exigences spécifiques à chaque équipement sont respectées. Les bureaux d'architecture et/ou de planification de projets agricoles doivent normalement être en mesure de vous renseigner. Par ailleurs, en cliquant sur le lien ci-dessous vous trouverez la liste de tous les systèmes de détention et équipements d'étables autorisés :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierschutz/nutztierhaltung/stalleinrichtungen/stallliste.html>

Dans le cadre des examens des permis de construire, si des projets sont incomplets et ne contiennent pas les indications énumérées ci-dessus, la demande ne pourra pas être traitée et elle sera renvoyée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter notre Service à l'adresse suivante :

Service de la consommation et des affaires vétérinaires
20, faubourg des Capucins
2800 Delémont
T 032 420 52 80
F 032 420 52 81
secr.vet@jura.ch

⁵ Informations sur <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierschutz/nutztierhaltung/ziegen.html>

⁶ Informations sur <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierschutz/nutztierhaltung/schafe.html>

⁷ Informations sur <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierschutz/nutztierhaltung/huehner.html>

⁸ Informations sur <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierschutz/nutztierhaltung/huehner.html>